Nations Unies

S/PV.7352



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7352e séance
Lundi 22 décembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507

14-71135 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2010/507

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président et toute la Mission du Tchad de leur leadership durant ce mois de décembre chargé. À nos collègues chiliens, nous présentons tous nos vœux pour le mois de janvier. Ils peuvent compter sur notre appui.

Aujourd'hui, je voudrais faire part des vues de notre délégation concernant certains domaines dans lesquels le Conseil de sécurité a été productif, et me tourner vers l'avenir pour aborder ce sur quoi nous devrons continuer de focaliser notre attention l'an prochain, en janvier et au-delà.

Bien que je n'aie rejoint la délégation de mon pays auprès de l'ONU que très récemment, je crois comprendre, à en croire mon équipe et mes prédécesseurs, que cette année a été singulièrement exigeante pour le Conseil de sécurité. Cette année, le Conseil a été saisi de crises persistantes, comme en Syrie; de situations nouvelles ou qui connaissent une aggravation, comme au Mali ou en République centrafricaine; de la détérioration de la sécurité dans tout le nord de l'Afrique, notamment des actes de violence et de terreur commis par Boko Haram et d'autres groupes; des tensions au Moyen-Orient et à Gaza; de la nouvelle menace que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL); et du risque que représentent les combattants terroristes étrangers, pour ne citer que quelques sujets.

Tout cela vient s'ajouter au travail déjà important que représente l'élaboration des mandats et la supervision de 16 opérations de maintien de la paix, de 11 missions politiques et de consolidation de la paix et de 15 comités de sanctions. Nous savons à quel point, avec une telle charge de travail, il peut être difficile de garder les choses en perspective et de déterminer les tâches prioritaires sur lesquelles mettre l'accent. C'est donc en étant tournés vers l'avenir que nous devons faire le bilan de ce que nous avons accompli pendant le mois écoulé.

Les tactiques brutales du régime d'Al-Assad restent la cause profonde des problèmes que connaît la Syrie aujourd'hui, avec notamment 12,2 millions de personnes dans le besoin, près de 5 millions de déplacés et la montée en puissance de l'EIIL. La situation humanitaire demeure sombre, puisque près de 10 millions de personnes connaissent l'insécurité alimentaire et 11 millions de personnes ont besoin d'eau salubre et de services d'assainissement. Pendant ce temps, la terreur exercée par l'EEIL dans le nord de la Syrie continue de réduire l'accès des travailleurs humanitaires aux 2,7 millions de Syriens qui ont besoin de recevoir de l'aide. Nous poursuivrons quant à nous nos efforts, avec nos partenaires de la coalition, pour dégrader les forces de l'EIIL en Syrie et en Iraq.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. de Mistura, pour aider à réduire la violence et soulager les souffrances du peuple syrien. Les États-Unis appuient tout cessez-le-feu permettant d'apporter des secours aux civils syriens et qui soit conforme aux principes humanitaires, mais il ne peut y avoir en définitive de stabilité réelle et à long terme tant que le Président Assad reste au pouvoir.

Nous avons vu cette année l'annexion illégale de la Crimée et la mort de 298 personnes dans l'écrasement de l'avion effectuant du vol MH17 de la Malaysia Airlines abattu en Ukraine. Nous avons tenu 27 séances au Conseil de sécurité cette année sur l'Ukraine, et si la situation a évolué au cours de l'année, la racine du problème reste la même. Nous sommes tout aussi préoccupés par la situation en Géorgie, et nous devrons surveiller soigneusement les ramifications du traité de la Russie avec la région d'Abkhazie. Les États-Unis appuient la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Au cours des 12 derniers mois, le Conseil de sécurité a vu se dérouler au Soudan du Sud des événements tragiques, déplorables et déchirants provoqués par les dirigeants politiques et militaires du pays. Cette jeune nation a plongé dans une catastrophe politique, sécuritaire et humanitaire entièrement causée par l'homme. La communauté internationale a répondu d'une seule voix, par la ferme intervention de la région, au travers de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine, des centaines de millions de dollars d'assistance humanitaire et une

mission de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, composée de 68 pays fournisseurs de contingents, ce qui a permis de sauver des milliers de vies et d'éviter une famine en 2014. Mais les semaines et les mois à venir seront critiques. Faute d'un accord de paix crédible à mettre en oeuvre, les risques de famine, de faillite de l'État et de régionalisation du conflit ne sont que trop réels. Il nous incombera à tous de faire du rétablissement de la paix au Soudan du Sud une des premières priorités de la communauté internationale en 2015.

S'agissant de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) devra poursuivre ses opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) une fois passé le délai du 2 janvier. Nous comprenons que la MONUSCO se trouvera en position difficile dans les mois qui suivront puisque le Gouvernement de la République démocratique du Congo a exigé que soient notablement réduits les effectifs de la Mission, tout en ayant besoin simultanément d'un appui logistique important de celle-ci pour les élections et pour la lutte contre les Forces démocratiques alliées et les FDLR. Toute modification à venir de la taille de la MONUSCO devrait reposer sur une évaluation militaire et non sur des considérations politiques.

Nous exhortons également les membres du Conseil à continuer d'appuyer le Gouvernement yéménite dans ses efforts pour rétablir la stabilité dans le pays. La participation pacifique des Houthis, de même que des diverses communautés du Yémen, est importante pour le processus politique en cours, mais les Houthis doivent traiter avec le Gouvernement de bonne foi. Le recours par toute partie quelle qu'elle soit à la violence à des fins politiques n'est pas acceptable. Ce mois, le Conseil a fait passer un message de fermeté, en signifiant que la communauté internationale était sérieuse lorsqu'elle parlait de mettre en œuvre des sanctions contre ceux qui font obstruction à la transition politique du Yémen. Nous continuerons de retrouver les individus qui attisent la violence et interfèrent dans la transition et nous imposerons de nouvelles sanctions ciblées contre ces individus.

Nous condamnons également avec force l'attentat à la bombe de la semaine dernière à Rada, au Yémen, qui a fait des dizaines de morts, y compris au moins 15 écolières qui prenaient un car scolaire. Le peuple yéménite subit cette violence insensée depuis trop longtemps. Al-Qaida dans la péninsule Arabique demeure la menace la plus grave à la sécurité du Yémen. Et nous maintenons en ce qui nous concerne notre engagement dans le cadre de notre partenariat avec le Yémen pour faire pièce à la menace commune que représente Al-Qaida dans la péninsule Arabique.

Malheureusement, l'attentat haineux de la semaine dernière au Yémen n'était pas le seul acte insensé de violence barbare à grande échelle perpétré contre des enfants. Nous avons tous été horrifiés par l'attentat perpétré contre l'école de Peshawar, au Pakistan, la semaine dernière, qui a fauché tant d'enfants innocents. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques cet horrible attentat. En prenant pour cibles des écoliers et des enseignants, ces terroristes ont une fois de plus montré leur dépravation. Nous sommes aux côtés du peuple du Pakistan et réaffirmons que les États-Unis sont déterminés à soutenir le Gouvernement pakistanais dans ses efforts pour combattre le terrorisme et l'extrémisme et promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

En dépit de ces crises de l'année écoulée et d'autres encore, ma délégation continue de croire que par nos efforts collectifs, nous pouvons réussir à relever ces défis. J'aimerais remercier l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda de la façon dont ils ont servi l'ONU et la communauté internationale au cours des deux dernières années. Ma délégation apprécie à leur juste valeur l'esprit de coopération et le professionnalisme dont ils ont fait preuve, avec leur équipe au Conseil. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour la Nouvelle année en leur souhaitant à tous de longues vacances bien méritées.

À nos collègues nouvellement élus de l'Angola, de l'Espagne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Venezuela nous souhaitons la bienvenue. Nous avons beaucoup de travail à accomplir ensemble. Je souhaite à chacun de joyeuses fêtes et une bonne année nouvelle.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Chérif et l'équipe du Tchad de tout le superbe travail accompli en décembre. Il est encore un peu tôt pour déboucher le champagne car notre programme s'est rempli au-delà de la date symbolique fixée par ce débat de synthèse, mais nous savons que nous sommes entre de bonnes mains pour faire face aux urgences de la fin de l'année.

Ce débat mensuel est évidemment un peu particulier, pour ne pas dire émouvant. Un peu particulier

car nous allons voir partir, dans quelques jours, cinq formidables collègues, avec leurs équipes. Je veux dire, à tous, à chacun – Marita, Sylvie, Joon, Gary, Eugène-Richard et Olivier –, que j'ai énormément apprécié travailler avec eux, et qu'il en va de même pour mon équipe. Deux ans de vie commune au Conseil forgent des liens très forts qui survivront à cette séparation. Pour nous, ce fut un honneur de travailler avec eux au sein de ce Conseil si important pour l'Organisation. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout. La France, plume très active, très activiste, voire hyperactive, les a beaucoup sollicités sur les textes qu'elle a présentés, avec des délais parfois très... ambitieux. Ils ont toujours réagi avec beaucoup d'enthousiasme, de maîtrise, fidèles à leurs intérêts, à leurs valeurs, et au souci de nous tirer collectivement vers le haut. Ils ont pris des initiatives importantes, apporté leurs idées. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas ici de dire un mot individuel à chacun, mais nous aurons bien des occasions de le faire dans les prochains jours.

C'est aussi un débat un peu particulier par sa date. Intervenant en décembre, il est l'occasion de faire un point de situation sur l'année écoulée et de tracer quelques perspectives pour 2015. Je commencerai par deux sujets sur lesquels nous n'avons pas suffisamment avancé faute d'avoir réglé nos différences.

C'est le cas de la Syrie, à l'évidence. Certes, le travail d'élimination des capacités chimiques militaires de la Syrie a progressé en 2014 même s'il demeure des zones d'ombre sur les déclarations initiales du régime et sur l'emploi répété de gaz de chlore. Certes, le Conseil a ouvert de nouvelles voies d'accès à l'assistance humanitaire en adoptant d'importantes résolutions à l'initiative du Luxembourg, de l'Australie et de la Jordanie, auxquels je rends hommage. Toutefois, force est de constater que le Conseil reste divisé sur le volet politique de la crise. C'est pourquoi nous devons soutenir les efforts en cours de Staffan de Mistura. Nous espérons qu'ils produiront de premiers effets en 2015 et rouvriront un espace pour un règlement politique.

Il en va de même sur l'Ukraine où le refus de la Russie d'écouter les messages très clairs des autres membres du Conseil et de l'Assemblée générale a contribué aux tensions et à l'impasse. Nous sommes également préoccupés par les initiatives de rapprochement, voire d'intégration, de la Russie en direction de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud, qui sont autant de remises en cause supplémentaires des règles internationales. Nous espérons qu'en 2015 la Russie s'engagera dans une réelle désescalade, dans le discours et dans les faits, que nous encourageons activement. Le Président Hollande s'est rendu à Moscou pour promouvoir un changement d'approche de la part de la Russie et la France continuera de rechercher les moyens, sans rien céder sur les principes, d'améliorer les relations entre la Russie et son voisinage.

Aussi significatives soient-elles, ces divisons n'ont pas empêché le Conseil, jusqu'à présent et je l'espère en 2015 encore, d'être actif sur bien d'autres crises dont certaines ont surgi en 2014. C'est le cas sur le terrorisme, avec notre mobilisation contre les terroristes de Daech, sur l'épidémie d'Ebola, qui a été qualifiée de menace à la paix et la sécurité internationales, ou sur les crises africaines. Je prendrai deux exemples, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. En République centrafricaine, l'action conjointe des forces africaines, françaises, européennes et des Nations Unies a permis d'écarter le spectre d'un génocide, 20 ans après celui au Rwanda. Cette mobilisation, à l'initiative de la France mais avec le soutien de tous, est à l'honneur des Nations Unies. Nous devons poursuivre l'effort en 2015, et aider ce pays à se sortir de l'ornière.

En République démocratique du Congo, l'action énergique du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la Force a permis de redorer l'image de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Des échéances cruciales nous attendent en début d'année 2015, que ce soit l'engagement d'actions militaires contre les groupes armés, à commencer par les Forces démocratiques de libération du Rwanda, s'ils ne désarment pas, la reconfiguration de la présence des Nations Unies en tenant compte de l'examen stratégique en cours, ou encore le rôle des Nations Unies dans la perspective des élections présidentielles.

Les crimes de Boko Haram ne pourront rester impunis plus longtemps. La France soutient les pays de la région. Elle encourage les initiatives régionales pour faire barrage à cette organisation terroriste.

La crise à Gaza cet été a été un nouveau rappel, tragique, que le *statu quo* n'est pas une option. La France considère que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle pour relancer le processus de paix et guider les parties vers un règlement négocié. La France continuera de travailler, avec tous, à la recherche d'un texte consensuel dans cet esprit.

L'année 2015 sera marquée par deux importants rendez-vous que nous ne devons pas manquer, l'examen des opérations de paix et le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation a évoqué le mois dernier, dans ce même débat de synthèse (voir S/PV.7325), l'examen des opérations de paix. Je n'y reviens pas sinon pour souligner à quel point celui-ci intervient à point nommé et constitue une occasion unique d'améliorer un instrument qui, non prévu par la Charte, est devenu le visage le plus familier des Nations Unies, après celui du Secrétaire général bien sûr. La France y contribuera pleinement.

L'année 2015 marquera également le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. La France compte promouvoir dans cette perspective son initiative sur l'encadrement du veto en cas d'atrocités de masse. Elle plaide également pour que l'élargissement du Conseil de sécurité franchisse une étape décisive.

J'évoquerai enfin un sujet qui tient à coeur à ma délégation, celui de l'attention portée aux droits de l'homme dans le travail quotidien du Conseil et notamment pour ce qui relève de la situation en Corée du Nord. Les violations commises par le régime nord-coréen, rapportées par la Commission d'enquête des Nations Unies, constituent par leur gravité et leur ampleur une menace à la paix et à la sécurité internationales. Une telle situation justifie la pleine mobilisation du Conseil de sécurité.

Je conclus en remerciant de nouveau l'excellente présidence tchadienne, en exprimant ma gratitude aux cinq États sortants, et en me réjouissant d'accueillir très prochainement autour de la table les cinq nouveaux élus, auxquels je souhaite bonne chance et promets la pleine coopération de mon pays.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation tchadienne, pour la manière très réussie dont vous avez présidé le Conseil tout au long du mois écoulé. En dépit d'un calendrier très serré, vous avez su, grâce à votre leadership avisé, diriger nos travaux avec efficacité.

S'agissant du dossier du Moyen-Orient, le Conseil a beaucoup fait en décembre et, à vrai dire, tout au long de l'année. Toutefois, comme tous ceux qui sont assis autour de cette table le savent, il reste beaucoup à faire l'année prochaine. En Syrie, nous sommes particulièrement préoccupés par les problèmes humanitaires qui ne cessent de croître et leurs répercussions régionales et mondiales. Durant l'exposé qu'elle a présenté ce mois-ci au Conseil (voir S/PV.7342), la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, a indiqué au Conseil que le nombre de Syriens nécessitant une assistance humanitaire s'élevait désormais à 12 millions de personnes. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2191 (2014), autorisant la poursuite des mesures déterminantes prises en matière d'accès humanitaire transfrontalier. Bien entendu, sans une solution politique négociée au conflit actuel, aucune aide humanitaire, peu importe la quantité, ne s'avérera suffisante. Nous espérons sincèrement que les efforts de l'Envoyé spécial, M. de Mistura, poseront les bases d'un processus politique durable dans un proche avenir.

J'en viens à présent aux questions africaines. Tout en continuant de nous attaquer aux conflits au cas par cas, il importe également que le Conseil envisage les choses sous la perspective régionale et réfléchisse aux moyens de renforcer la collaboration avec les organisations régionales. À cet égard, le débat public sur la relation entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (voir S/PV.7343) a été une occasion utile de recenser les défis auxquels se heurtent les efforts de paix en Afrique et d'esquisser une approche conjointe pour y faire face. Les discussions nous ont rappelé que le partenariat stratégique entre ces deux organisations, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et du financement, est déterminant pour trouver des solutions appropriées aux crises africaines. Comme le rappelle la déclaration publiée à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, nous espérons que le Conseil de sécurité et l'Union africaine continueront d'œuvrer à la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits d'ici à 2020.

Dans le même ordre d'idées, le débat public de haut niveau sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière (voir S/PV.7351) a lui aussi mis en lumière l'interdépendance qui existe entre le terrorisme et la criminalité transnationale dans la région du Sahel, en Libye, en Syrie et en Iraq. Il a aussi démontré la nécessité impérieuse d'aborder ces questions comme un tout. L'adoption de la résolution 2195 (2014) a joué un rôle important s'agissant d'attirer l'attention du Conseil sur la question du lien de plus en plus dangereux et inquiétant entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

Avant de conclure et même si quelques séances importantes nous attendent encore, je saisis cette

occasion pour remercier tous les membres du Conseil alors que le mandat de la Corée au Conseil de sécurité touche à sa fin ce mois-ci. Siéger au Conseil de sécurité pendant ces deux années aura été un grand privilège et une expérience très enrichissante. Ces deux dernières années, le Conseil a, grâce à un effort collectif, accompli des progrès considérables pour renforcer la paix et la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Mais nous avons aussi été mis en échec par certaines des crises les plus pressantes de notre temps. C'est avec fierté et humilité que ma délégation a participé à ces efforts conjoints pour faire en sorte que le monde connaisse une paix plus grande.

Je tiens aussi à remercier sincèrement tous les membres du Conseil de leur collaboration étroite et de leur amitié tout au long des deux années écoulées. Mes remerciements vont également au personnel du Secrétariat pour son aimable assistance et son appui. Je tiens tout spécialement à remercier le personnel d'appui, y compris les traducteurs, les interprètes et les agents de sécurité. Même si elle ne siégera plus au Conseil, la République de Corée continuera de travailler en lien étroit avec ses membres pour préserver la paix et la sécurité sur toute la planète. Nous avons bon espoir que les efforts actuels du Conseil rapprocheront notre monde de la paix. Je souhaite plein succès aux membres dans leurs futures entreprises.

Mme Lucas (Luxembourg) : Alors que l'année 2014 touche à sa fin, et avec elle la présidence tchadienne du Conseil de sécurité, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe, pour la façon dont vous avez mené à bien nos travaux.

Comme cette réunion sera la dernière séance de synthèse à laquelle nous participons en notre qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, je voudrais, avec votre indulgence, évoquer l'action du Conseil non seulement au mois de décembre, mais aussi au cours de la période 2013-2014. Beaucoup de sujets qui ont figuré au programme de ce mois nous ont d'ailleurs occupés au cours de ces deux dernières années. Tel est le cas de la Syrie, du Soudan et du Soudan du Sud, du Darfour, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du processus de paix au Moyen-Orient ou encore de la Libye, mais aussi des questions auxquelles le Tchad a réservé à juste titre une attention particulière, notamment la lutte contre le terrorisme ainsi que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Au cours du tout premier mandat du Luxembourg au Conseil de sécurité, nous nous sommes efforcés de ne pas perdre de vue que derrière chaque point à l'ordre du jour, et derrière les statistiques figurant dans les rapports du Secrétaire général, il y a des êtres humains, des destins individuels qui sont directement affectés par les conséquences de notre action comme de notre inaction. Siéger au Conseil de sécurité représente de ce fait une responsabilité particulière, une lourde responsabilité. Cette prise de conscience a guidé notre action à tout moment et plus particulièrement dans le dossier syrien. La situation en Syrie, qui ne cesse de se détériorer, représente malheureusement la faillite la plus retentissante de la communauté internationale au regard des buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies.

L'acharnement du régime syrien à réprimer toute contestation, l'essor subséquent du terrorisme et les divergences persistantes entre les grandes puissances ont empêché toute solution politique à ce stade, plongeant la population syrienne dans un calvaire interminable. Dans ces conditions difficiles, nous avons essayé d'œuvrer pour garantir le droit des populations affectées à l'assistance humanitaire. Le travail effectué conjointement, d'abord avec nos amis australiens, puis aussi avec nos amis jordaniens en vue d'améliorer la situation des populations civiles et l'accès humanitaire, s'est traduit par l'adoption de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), puis des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014). Le mécanisme pour l'aide transfrontalière et à travers les lignes de conflit, mis en place par la résolution 2165 (2014) et renouvelé pour un an par la résolution 2191 (2014), a fait ses preuves. Nous espérons qu'une montée en puissance des efforts de la communauté internationale permettra d'atteindre encore plus de personnes dans le besoin.

En parallèle, nous voudrions saisir cette occasion d'appeler de nouveau les parties au conflit, en particulier les autorités syriennes, à assumer la responsabilité de protéger leur population, de cesser les violations du droit international humanitaire et les violations et abus des droits de l'homme. Nous les appelons en particulier à mettre fin aux violations et abus commis contre des millions d'enfants, en donnant suite aux recommandations concernant la Syrie adoptées le 26 novembre dernier par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Il ne faut toutefois pas se leurrer : à défaut de solution politique au conflit syrien, il ne pourra pas être mis fin

à la tragédie qui frappe le peuple syrien. Nous espérons que l'année prochaine sera déterminante à cet égard et que les efforts entrepris par l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, permettront d'ébaucher une sortie de crise.

Au cours des deux années passées, le Conseil a pris des décisions importantes, et on peut dire que son action a contribué à éviter le pire. Comme exemples, je mentionnerai la mise en place d'une brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en République démocratique du Congo, et la création de nouvelles missions de stabilisation de l'ONU, au Mali d'abord, en République centrafricaine ensuite, alors que dans ce dernier pays, on pouvait craindre un nouveau génocide, un risque intolérable alors que nous commémorions le vingtième anniversaire du génocide au Rwanda. Nous avons bien agi, mais dans tous les cas que je viens de citer, un accompagnement soutenu et vigilant de la communauté internationale reste nécessaire. La même chose vaut pour la Somalie.

Nous avons œuvré au Conseil de sécurité dans le droit fil des convictions et des priorités que le Luxembourg a affirmées de longue date aux Nations Unies. Face aux situations de crise, nous avons prôné une approche holistique, forts du constat inspiré de Kofi Annan selon lequel une approche liant étroitement sécurité, développement et droits de l'homme représente la meilleure façon pour établir une paix durable et consolider la paix après un conflit. Dans ce contexte, nous avons insisté sur la protection des civils, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le thème « femmes et paix et sécurité », ainsi que la lutte contre l'impunité, en mettant en exergue le rôle primordial joué à cet égard par la Cour pénale internationale (CPI). Le fait que le Conseil ait été empêché de déférer la situation en Syrie au Procureur de la CPI restera assurément un moment noir pour tous ceux qui, comme nous, voyaient la saisine de la Cour aussi dans une logique préventive, pour dissuader les parties au conflit syrien, y compris les groupes terroristes tels que Daech, de commettre davantage de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Nous nous sommes efforcés d'utiliser l'ensemble des outils à notre disposition pour promouvoir la protection des enfants, dans le cadre de la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés bien évidemment, mais aussi en généralisant le langage relatif à la protection des enfants affectés par les conflits dans l'ensemble des décisions et prises de position adoptées par ce Conseil. Si nos interventions à ce sujet ont pu paraître répétitives à certains, c'est que les enfants sont hélas les premières victimes de tous les conflits contemporains. D'où l'importance de veiller à une prise en compte de la nécessité de protéger les enfants dans l'ensemble des travaux du Conseil et de traduire dans la pratique les résolutions et déclarations présidentielles adoptées par le Conseil en la matière, dont la dernière, la résolution 2143 (2014), adoptée à l'unanimité le 7 mars 2014.

Face aux menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales, il est primordial de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité. Ensemble avec d'autres, nous avons promu des innovations dans les méthodes de travail du Conseil qui doivent contribuer à cet objectif. Le temps passé au Conseil a également renforcé notre appui à l'initiative française d'un code de conduite par lequel les cinq membres permanents du Conseil de sécurité s'engageraient volontairement et collectivement à ne pas recourir au veto lorsque des atrocités de masse sont commises. Nous avons dû prendre acte du poids que l'usage du veto, et la menace de recourir au veto, font peser sur les travaux du Conseil.

Et l'annexion illégale de la Crimée et les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ont exposé au grand jour les limites du Conseil de sécurité dans sa structure actuelle, nonobstant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte. L'exemple de l'Ukraine n'est malheureusement qu'un cas parmi plusieurs qui montrent que des efforts supplémentaires en vue d'une meilleure prise en compte de la dimension de la prévention des conflits dans les travaux du Conseil de sécurité restent nécessaires. Prévenir des conflits contribuera à coup sûr à renforcer, voire à rétablir la crédibilité du Conseil de sécurité. À cet égard, nous fondons beaucoup d'espoirs dans l'initiative du Secrétaire général, « Les droits avant tout ». Nous espérons que le recours plus fréquent à des exposés du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger permettra au Conseil de mieux anticiper les crises et donc de prendre plus tôt les mesures qui s'imposent pour prévenir des conflits. C'est aussi dans cet esprit que nous saluons la séance d'information publique que le Conseil doit tenir cet après-midi au sujet de la situation en République populaire démocratique de Corée.

Au cours des deux dernières années, le Luxembourg s'est engagé avec ses moyens et avec toute sa détermination au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous achevons notre mandat avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi avec un sentiment d'humilité, plus conscients que jamais des limites de l'action du Conseil et du fait que nous assumons cette responsabilité de deux ans au nom de tous les États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous approchons la fin de notre mandat aussi avec un sentiment de profonde gratitude à l'égard des collègues, membres permanents et non permanents, avec lesquels nous avons étroitement coopéré au cours de cette période très intense.

Nous allons désormais continuer de nous engager en-dehors du Conseil de sécurité. Nous espérons que les bonnes pratiques établies en matière de transparence des travaux du Conseil, notamment ces séances de synthèse mensuelles, seront poursuivies à l'avenir et que nous pourrons bénéficier à notre tour de la transparence qui a caractérisé notre action à l'égard de l'ensemble des Membres au cours des deux dernières années

Pour conclure, il ne me reste plus qu'à souhaiter aux nouveaux membres élus, l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela, succès et satisfaction dans l'exécution de leur mandat. Enfin, nos meilleurs voeux accompagnent l'Ambassadeur Barros Melet et toute l'équipe du Chili au cours de leur présidence du Conseil de sécurité au mois de janvier 2015.

Mme Murmokaité (Lituanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le président, je tiens à vous remercier, ainsi que votre équipe, de votre présidence efficace et productive du Conseil au cours de ce mois. Nous approchons de la fin de 2014, dont on peut dire que c'est l'année la plus intense que le Conseil ait jamais eue. J'aurais souhaité que nous achevions cette année avec le sentiment du devoir accompli, mais tel n'est pas le cas. L'année 2015 héritera du plus grand nombre de réfugiés et de déplacés jamais enregistré, de lacunes notables en matière de reddition de comptes et de fin de l'impunité, d'une mutation et d'une extension des menaces terroristes, et de conflits à la géographie encore plus diversifiée exigeant de nous que nous y prêtions attention de toute urgence.

Il y a six mois, à l'Asia Society, le Secrétaire général a supplié la communauté internationale de ne pas abandonner le peuple syrien et la région aux vagues de cruauté et de dévastation, et présenté un plan en six points. Peu de progrès ont été enregistrés si ce n'est sur un point – la destruction des armes chimiques. Le peuple de Syrie continue d'être victime de déplacements, de tortures, de disparitions forcées, de sièges, de famine et de barils explosifs, œuvre du régime tyrannique d'Al-Assad et des groupes terroristes assassins. L'accès humanitaire continue d'être refusé, les convois retardés et les médicaments indispensables confisqués, tandis que les médecins et les travailleurs humanitaires continuent d'être constamment attaqués.

Presque tous les points de la résolution 2139 (2013) ont été ignorés ou violés. Protégés par une série de vetos, ceux qui provoquent cette extraordinaire destruction et dévastation continuent de jouir de l'impunité. Nous nous félicitons de la prorogation pour une année, la semaine dernière, des dispositions de la résolution 2165 (2014), et remercions les rédacteurs, à savoir l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg, du travail patient et effectué avec passion tout au long de l'année pour faire face à cette crise humanitaire sans précédent. Nous espérons que les efforts que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, aboutiront à des solutions qui sauveront des vies. Nous insistons toutefois pour dire que les gels locaux ne doivent pas devenir rien qu'un autre instrument de capitulation ou de famine entre les mains du régime d'Al-Assad ou, aussi bien, de n'importe qui d'autre.

L'année 2014 nous a rappelé combien il est facile de décevoir les espoirs et combien de petites réussites peuvent laisser la place à encore plus de bains de sang et de destructions. Ainsi, malgré le Gouvernement le plus compétent et le plus inclusif de son histoire, le Yémen se retrouve encore une fois dangereusement à la croisée des chemins, où une transition pacifique et des réformes vitales peuvent être suspendues par davantage de violence, de sectarisme croissant et de fragmentation de l'État. Une position unie et ferme et une action continue de la part du Conseil, en coopération avec les voisins du Yémen, les pays du Conseil de coopération du Golfe, sont primordiales pour prévenir une telle issue négative. S'il le faut, le Conseil doit être prêt à renforcer le régime des sanctions, notamment avec de nouvelles inscriptions sur les listes.

Depuis une année maintenant, le Conseil est saisi de la situation dans le plus jeune des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Soudan du Sud, où les ambitions personnelles et le mépris total des besoins de cette jeune nation manifesté par les dirigeants du pays ont paralysé le pays et provoqué une

autre crise humanitaire majeure. Les appels incessants du Conseil et de l'Autorité intergouvernemental pour le développement à cesser les combats ont été ignorés. En l'absence de progrès concrets, le Conseil ne devrait pas hésiter à prendre des mesures contre ceux qui entravent le processus de paix, notamment des sanctions et un embargo total sur les armes, en tant que moyen de protéger les civils dans une situation où leurs propres dirigeants sont incapables ou peu disposés à le faire.

La transformation de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, appuyée par les efforts en cours de l'opération Sangaris et de l'Union européenne, fait de nouveau espérer une fin de la violence en République centrafricaine. Un accès bien trop facile aux armes illicites, le contrôle par les groupes rebelles de l'opposition de l'extraction et de la vente de diamants et d'or, la faiblesse des institutions de l'État et un sentiment général d'impunité restent toutefois un mélange explosif susceptible de mener à une reprise de la violence à tout instant. C'est pourquoi il est essentiel que le Conseil ne baisse pas sa garde et ne se laisse pas envahir par le sentiment d'avoir accompli sa mission. Il est essentiel aussi que le régime de sanctions, y compris l'embargo sur les armes, soit pleinement mis en œuvre par tous, y compris les voisins de la République centrafricaine.

Depuis la toute dernière séance du Conseil de sécurité sur la question (voir S/PV.7311), la situation dans l'est de l'Ukraine et en Crimée ne s'est pas améliorée. Les armes et les munitions russes, ainsi que les combattants mercenaires, ont continué d'entrer en territoire ukrainien sous diverses formes, prolongeant le conflit, qui a déjà déplacé plus d'un million de personnes. Malgré le cessez-le-feu, il se passe à peine un jour sans pertes du côté ukrainien. La Russie continue de bloquer l'élargissement de la mission de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe chargée de la surveillance des frontières. Les signes indiquant que la Russie envisage de déployer des systèmes nucléaires offensifs en Crimée, en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont profondément préoccupants.

Nous réaffirmons notre position que les accords de Minsk doivent être pleinement mis en œuvre par toutes les parties. Un règlement durable de ce conflit ne peut être fondé que sur le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La question doit rester à l'ordre du jour du Conseil avec des mises à jour régulières, notamment s'agissant de la situation des droits de l'homme. Nous nous félicitons de ce que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ait décidé de continuer en 2015 de faire rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, car en Crimée occupée, la population autochtone tatare continue d'être victime de persécution, tandis que les zones contrôlées par les séparatistes dans l'est de l'Ukraine restent des trous noirs d'impunité et de chaos, avec des exécutions extrajudiciaires ou sommaires, de la torture, de l'intimidation, des mauvais traitements, de l'extorsion, des enlèvements contre rançon et du travail forcé, qui sont la marque propre des militants prorusses.

La Lituanie est aussi vivement préoccupée de ce que la Russie continue de s'efforcer de saper la souveraineté et l'indépendance de la Géorgie. Le prétendu traité sur l'alliance et le partenariat stratégique signé dernièrement entre la Russie et la région de l'Abkhazie sapent les efforts visant à trouver une solution au conflit basée sur le principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues, et constitue un pas vers l'annexion de l'Abkhazie par la Russie. Il est réellement à craindre qu'un scénario similaire ne se joue dans la région de Tskhinvali du l'Ossétie du Sud.

Je voudrais maintenant aborder brièvement quelques sujets thématiques. Dans sa résolution 2117 (2013), le Conseil a rappelé que le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre ont toute une série de conséquences néfastes sur les droits de l'homme, la situation humanitaire, le développement et la situation socioéconomique, et en particulier sur la protection des populations civiles. L'année prochaine, le Secrétaire général doit soumettre un rapport sur les armes légères et de petit calibre qui, conjugué à l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, offrira une importante occasion de renforcer la protection des civils, ainsi que de ceux qui sont là pour les aider sur le terrain – les travailleurs humanitaires, le personnel médical et les Casques bleus.

Le débat public sur le terrorisme et la criminalité transfrontière, organisé à l'initiative du Tchad (voir S/PV.7351), nous rappelle qu'il importe de rompre les liens néfastes qui existent entre criminalité et terrorisme et de perturber le financement du terrorisme, qui dépend de plus en plus d'une variété de sources. On ne saurait

trop insister sur la nécessité qu'il y a de développer d'urgence des contre-discours pour démasquer les terroristes et montrer ce qu'ils sont – rien d'autre que des violeurs méprisables, des assassins et des exécuteurs d'enfants endormis, de personnes âgées, de femmes et de filles sans défense. En fait, la nécessité d'opérer une percée dans la bataille encore plus complexe visant à gagner le cœur et l'esprit des recrues potentielles du terrorisme n'a jamais été plus urgente.

Enfin, s'agissant des régimes de sanctions, qui sont plus plus nombreux qu'à aucun autre moment de l'histoire du Conseil, nous restons d'avis que le projet de résolution présenté par l'Australie a été une occasion manquée de renforcer l'application de cet important instrument dont dispose le Conseil pour aiguiser l'impact sur les auteurs, tout en renforçant l'assistance nécessaire et les capacités des États touchés. Nous apprécions les efforts faits par l'Australie dans ce sens.

Je voudrais, pour finir, m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et exprimer notre plus profonde gratitude aux équipes sortantes de l'Australie, de la Corée, du Rwanda, de l'Argentine et du Luxembourg, pour leur dévouement et leur collégialité durant une année qui aura été incroyablement chargée. Nous les regretterons. J'adresse également mes meilleurs vœux au Chili, qui assumera la présidence en janvier.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a connu un mois très intense. Nous avons adopté huit résolutions, notamment sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et avons publié quatre déclarations présidentielles, sur l'Afrique centrale et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), entre autres sujets. La Chine apprécie grandement le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Tchad dirigé les travaux du Conseil, ainsi que sa conduite fructueuse de nos travaux.

En ce qui concerne les travaux du Conseil ce mois, je voudrais m'attarder sur trois questions. La première est la situation au Moyen-Orient. La Chine est gravement préoccupée par la persistance des tensions entre la Palestine et Israël et par les effusions de sang chroniques qui ont coûté la vie à de nombreux civils innocents. Nous exhortons la Palestine et Israël à faire preuve de retenue et à prendre des mesures pour apaiser les tensions, rétablir la confiance mutuelle et relancer les négociations de paix. La Chine suit de près le processus de paix au Moyen-Orient, et elle a plaidé en faveur de la paix et de la négociation. Nous appuyons fermement le recours aux bons offices de la communauté internationale et nous sommes pour que le Conseil joue le rôle qui lui incombe. Nous nous félicitons du projet de résolution présenté par la Jordanie, au nom des pays arabes, sur la question de la Palestine et d'Israël et nous espérons que le Conseil agira aussi promptement que possible pour répondre aux préoccupations légitimes des pays arabes.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Afrique, le Conseil a débattu de questions portant sur la Libye, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, ainsi que sur la situation en Afrique centrale et la LRA. À l'initiative du Tchad, en sa qualité de Président du Conseil, le Conseil a organisé un débat public (voir S/PV.7343) et adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/27 sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA), dans laquelle le Conseil exprimait son souhait de nouer des relations plus efficaces avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et invitait la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de renforcer la paix et la sécurité en Afrique. La Chine a toujours apporté un concours constructif à ces efforts et est prête à travailler avec la communauté internationale afin de promouvoir une coopération accrue avec l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et d'aider l'Afrique à atteindre son objectif d'être un continent exempt de conflits d'ici à 2020.

Troisièmement, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les nombreuses attaques terroristes qui ont été commises récemment ont fait de nombreuses victimes. Le terrorisme a désormais étendu son emprise sur des zones géographiques beaucoup plus vastes, et les moyens utilisés par les terroristes sont de plus en plus cruels. Cette situation pose une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale se doit de suivre des critères uniformes pour répondre à cette menace tout en respectant les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la souveraineté des pays, l'ONU et le Conseil de sécurité jouant le rôle de chef de file. Nous devons prendre des mesures pour mettre un terme au financement du terrorisme et fermer ses canaux de recrutement et d'approvisionnement en matériel. Il nous faut reconnaître l'importance des liens qui existent entre les organisations terroristes et les organisations criminelles, et affaiblir et combattre les organisations terroristes qui se servent d'Internet et des technologies des communications pour mener des

activités terroristes, si nous voulons maintenir la paix et la stabilité internationales et régionales.

Pour terminier, j'adresse mes meilleurs vœux au Chili, qui assumera la présidence du Conseil en janvier.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission tchadienne d'avoir guidé le Conseil tout au long d'un mois chargé au calendrier serré. Les deux débats publics (voir S/PV.7343 et S/PV.7351) et la séance d'information sur le Sahel (voir S/PV. 7335) ont mis en évidence la perspective africaine.

La présente séance récapitulative tenue en public est une occasion de passer l'année en revue et de tourner le regard vers 2015. Avec le recul, il y a eu plusieurs questions sur lesquelles le Conseil a défini clairement des objectifs et pris des mesures décisives, mais il y a également eu des sujets sur lesquels il était divisé et auxquels il n'a donc pas pu apporter de réponse efficace. Notre action de lutte contre le terrorisme, et en particulier la réaction à la menace odieuse de l'État islamique d'Iraq et du Levant, est un exemple de situation sur laquelle le Conseil partageait une analyse commune. Les résolutions adoptées cette année ont cherché à lutter contre le financement du terrorisme provenant des enlèvements contre rançon et de la vente de pétrole. Nous nous sommes également attelés à la question des combattants terroristes étrangers et, vendredi dernier, au lien qui existe entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. L'on parvient rapidement à un accord sur les nombreuses déclarations à la presse du Conseil en réaction aux atrocités terroristes, comme tout récemment à la suite de l'attaque ignominieuse à Peshawar, au Pakistan. Les membres du Conseil partagent la même détermination à combattre toutes les formes de terrorisme qu'ils considèrent comme l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales.

Un autre domaine dans lequel nous avons fait des progrès concerne la question des armes chimiques syriennes et la gestion de la crise humanitaire en Syrie. Ces deux questions ont nécessité une pression et une attention continues de la part du Conseil afin d'assurer le suivi des décisions qui avaient été prises, et nous devrons persévérer dans cette voie à la suite de l'adoption de la résolution 2191 (2014). Nous avons également enregistré des progrès dans le domaine du maintien de la paix. En République centrafricaine, le passage de témoin entre la mission de l'Union africaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a été beaucoup plus harmonieux qu'au Mali.

D'une façon plus générale, nous avons organisé un certain nombre de débats et de séminaires sur le maintien de la paix dont est ressortie une analyse commune, à savoir la nécessité de réexaminer cette question de près. L'utilisation de technologies nouvelles, la taille, la configuration et les capacités des missions, les contextes opérationnels de plus en plus complexes, la rapidité de déploiement, les stratégies de sortie et l'efficacité de la planification sont autant de défis que les activités de maintien de la paix de l'ONU devront relever afin de mettre au point un modèle de maintien de la paix pour le XXIe siècle. L'examen des opérations de paix auquel procédera le Secrétaire général portera sur toutes ces questions et bien d'autres. J'attends avec intérêt le débat au Conseil sur cet examen dans le cadre duquel, je l'espère, nos analyses se rejoindront.

Au passif du bilan, le Conseil n'est toujours pas parvenu à avancer sur les aspects politiques du conflit syrien. Nous sommes tous d'accord pour dire que la seule solution viable est une solution politique, fondée sur le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), mais jusqu'à présent, nous n'avons pris aucune mesure susceptible de créer les conditions nécessaires pour y parvenir. Entre-temps, le Président Bashar Al-Assad continue de mener une guerre aveugle et impitoyable contre son propre peuple.

Malgré le tollé international qu'a provoqué l'intervention illégale de la Russie en Ukraine, la situation n'est toujours pas résolue. Tout le monde y a perdu au change, et les États ayant de grands voisins se méfieront dorénavant d'autant plus. Les actions de la Russie ne se sont pas non plus limitées à l'Ukraine. La signature d'un accord entre la Russie et la région géorgienne d'Abkhazie nous rappelle que ce que nous avons observé durant l'année écoulée s'inscrit dans le droit fil d'une pratique courante de la Russie, à savoir l'ingérence systématique dans les affaires intérieures de ses voisins et la remise en cause de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Le monde doit réagir lorsque des pays font fi, de façon si flagrante, des frontières et des normes internationales, et il appartient au Conseil d'être le gardien de ces normes lorsqu'il s'agit de maintenir la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, je voudrais ajouter une troisième catégorie sur laquelle le Conseil partage la même analyse, mais les mesures qu'il prend ne donnent pas les

résultats espérés. C'est le cas du Darfour et du Soudan du Sud et jusqu'à présent, tout du moins, de la Libye et de la République démocratique du Congo. Les raisons diffèrent d'un cas à l'autre, mais nous devrons examiner chacun d'entre eux au début de l'année 2015.

Comme il s'agit pratiquement de la dernière séance du Conseil sous votre présidence, Monsieur le Président, et de la dernière séance de 2014, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée de saluer et de remercier les cinq membres sortants – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – de leurs contributions exceptionnelles et inestimables au cours des deux dernières années. Je n'ai pas le temps d'énumérer tout ce qui a été accompli. Je me contenterai de dire que, si d'aucuns affirment parfois que les membres permanents monopolisent les travaux du Conseil de sécurité, ces membres ont tous démontré que c'est loin d'être le cas, tant s'en faut. Je voudrais également saluer nos cinq nouveaux collègues, qui nous rejoindront le 1er janvier. Nous nous réjouissons de travailler avec chacun d'entre eux. Je souhaite plein succès à la présidence chilienne au cours du mois de janvier.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce mois-ci, l'ordre du jour du Conseil a été exceptionnellement dense. Nous vous sommes reconnaissants à vous personnellement, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble de la délégation tchadienne de vous être acquittés de vos fonctions présidentielles avec habileté et efficacité.

Comme à l'habitude, les membres du Conseil se sont penchés sur les questions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Compte tenu de la situation au Yémen, la tâche urgente de la communauté internationale demeure d'œuvrer aux côtés des forces politiques yéménites dans le but de trouver des solutions mutuellement acceptables sur la voie de la réforme et de la transformation, fondées sur le cadre juridique international de la période de transition, et de s'abstenir du recours à la force.

Nous pensons que les questions en suspens sur le dossier chimique syrien, qui sont de nature technique, seront rapidement réglées grâce à la participation d'experts compétents de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cette question a cessé depuis longtemps de revêtir un caractère urgent et n'a rien à voir avec le mandat du Conseil de sécurité. Un sujet d'inquiétude véritable, et non pas imaginaire, tient à la possibilité que des terroristes et des activistes aient accès aux armes chimiques. Il existe de plus en plus de preuves qu'ils utilisent ces produits chimiques. Le principal obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire à la population syrienne anéantie par la guerre est l'extension croissante de groupes terroristes, notamment l'État islamique et le Front el-Nosra, ainsi que l'étendue croissante du territoire qu'ils contrôlent et, en conséquence, le manque d'accès humanitaire à nombre de secteurs.

La Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2191 (2014), qui prolonge le mandat du mécanisme humanitaire des Nations Unies jusqu'aux frontières syriennes. Nous appelons les entités humanitaires des Nations Unies à coopérer pleinement avec Damas, notamment en indiquant à l'avance le volume et la nature des cargaisons humanitaires concernées. Le principal est de ne pas oublier que la clef du succès sur le volet humanitaire réside dans des pourparlers entre les parties syriennes en vue de parvenir à un règlement politique à la crise.

La situation israélo-palestinienne nous préoccupe de plus en plus. Nous sommes disposés à œuvrer en vue de relancer les négociations, tant au niveau bilatéral que dans le cadre du Quatuor de médiateurs pour le Moyen-Orient. Le projet de résolution présenté par la Jordanie pourrait servir de tremplin à la reprise des négociations israélo-palestiniennes. Nous sommes prêts à le soutenir. Nous sommes d'avis que le Quatuor devrait être mobilisé, non pas dans son ancienne configuration mais avec la participation de la Ligue des États arabes en tant que membre à part entière, car c'est l'Initiative de paix arabe qui ouvre la voie à un règlement durable sur le long terme.

Au mois de décembre, l'attention du Conseil de sécurité s'est tournée vers l'Afrique. Bien que les positions générales des membres du Conseil convergent ou se chevauchent sur les situations en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région de l'Afrique centrale, on ne peut pas en dire autant concernant un certain nombre d'autres questions. Je veux notamment parler des sérieuses divergences qui persistent sur les questions concernant le groupe soudanais, à savoir les problèmes relatifs au règlement du conflit armé au Soudan du Sud, l'état des relations entre les deux Soudans, le problème de l'Abyei, la normalisation de la situation au Darfour et dans les États du sud du Soudan, et les perspectives d'examen de la question du Darfour à la Cour pénale internationale. Il n'y a toujours pas de consensus sur la

genèse de la grave crise sévissant actuellement en Libye, qui a semé les germes de la plupart des problèmes se posant au Mali et dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Compte tenu de tous les problèmes actuels en Afrique et ailleurs dont est submergé le Conseil, il nous semble anachronique qu'il examine et adopte une déclaration présidentielle deux fois par an sur l'Armée de résistance du Seigneur, qui a été largement marginalisée et ne constitue pas à l'heure actuelle une menace précise.

Nous saluons l'adoption de la résolution 2195 (2014) concernant la lutte antiterroriste, qui, pour la première fois, appelle l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de combattre globalement le financement du terrorisme sous les diverses formes de la criminalité organisée et du trafic de drogues illicites. Nous dénonçons depuis longtemps le problème du lien étroit qui existe entre le terrorisme et la criminalité organisée dans diverses parties du monde, du Sahel à l'Afghanistan. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les efforts entrepris par divers bureaux des Nations Unies face à cette menace à partir d'informations provenant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'Ukraine, j'appelle une fois encore à la mise en œuvre intégrale de l'accord de Minsk. Quant à la signature d'un accord de partenariat stratégique avec l'Abkhazie, ce traité fait partie du cadre de nombreux autres accords bilatéraux que nous avons signés avec ces deux États indépendants. Par conséquent, cette question ne devrait plus être examinée au sein du Conseil de sécurité.

L'initiative de la délégation des États-Unis, étayée par un certain nombre de délégations, tendant à tenir une séance annuelle pour dresser le bilan des actions menées par le Conseil de sécurité au cours des 12 mois écoulés semble être une bonne idée.

Pour finir, nous devons aussi exprimer notre gratitude des efforts constructifs déployés au Conseil pendant ces deux dernières années par les délégations de l'Argentine, de l'Australie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Rwanda. Nous souhaitons la bienvenue aux délégations de l'Angola, de l'Espagne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Venezuela, qui, j'en suis sûr, sauront parfaitement s'intégrer dans nos rangs. Nous souhaitons également plein succès à la délégation chilienne, qui présidera le Conseil en janvier.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saluer votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer cette séance de synthèse, la dixième de cette année et la cinquième sous forme de séance d'information publique. Nous espérons que cette tendance se poursuivra et que cette pratique s'institutionnalisera au sein du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus transparent devant l'ensemble des États Membres.

Avec votre permission, Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la dernière séance de synthèse à laquelle intervient l'Argentine au titre de son mandat actuel de membre non permanent du Conseil de sécurité, je ferai une brève évaluation de la manière dont, à notre avis, le Conseil traite les questions inscrites à son ordre du jour depuis que l'Argentine a commencé à siéger comme membre non permanent en janvier 2013, et quels enseignements utiles nous pouvons en tirer pour le traitement des questions à l'avenir.

À l'heure où nous nous préparons à quitter le Conseil de sécurité, nous sommes affligés de reconnaître que nous laissons derrière nous un monde ravagé par davantage de conflits, qui viennent s'ajouter à l'aggravation des conflits préexistants, un monde marqué par davantage de violence et de violations des droits de l'homme et dans lequel davantage de personnes – principalement des femmes et des enfants – ont un besoin urgent d'aide humanitaire, que lorsque nous avons pris nos fonctions en janvier 2013. Nous estimons que l'un des éléments à signaler est que, plus d'une fois dans notre prise de décisions, une tension entre deux principes valides était palpable.

D'une part, nous devons prendre des décisions étant entendu que la souveraineté ne saurait être interprétée au XXIe siècle comme *potestas legibus soluta*, c'est à dire comme un pouvoir totalement dénué de limites. L'ONU conçoit la question de la souveraineté comme limitée, et non pas comme se situant au-delà du droit international, des droits de l'homme, et du droit international humanitaire. D'autre part, nous avons en opposition les droits de l'homme. La souveraineté, d'une part, la protection et la défense des droits de l'homme, de l'autre, paraissent antinomiques. Je dis que nous nous trouvons face à des antinomies parce que, pour protéger la paix, plus d'une fois nos réflexions ont porté sur la priorité à accorder à l'un ou l'autre de ces principes, quand le d défi qui nous est lancé est de trouver un

équilibre entre ces deux principes, en respectant la Charte des Nations Unies et le droit international.

Il y a bien entendu des lacunes. C'est pourquoi nous nous efforçons de travailler mieux, ensemble, en direction de l'avenir. Les lacunes sont visibles non seulement pour l'ensemble des États Membres mais également pour le monde entier, comme des promesses non tenues d'une Organisation qui a établi des principes et normes, mais n'a pas réussi à les appliquer dans les faits – dans une réalité qui, parfois, semble devoir être entièrement construite.

En mars 2013, la chute du Gouvernement Bozizé en République centrafricaine, résultat de causes qui existaient sans aucun doute de longue date, a entraîné un conflit qui a coûté la vie à plus de 5 000 personnes et le déplacement d'environ un quart de la population du pays, principalement des femmes et des enfants.

Un an et demi après la naissance du Soudan du Sud en tant qu'État indépendant, en décembre 2013, la lutte pour le seul pouvoir ouverte entre le Président Kiir et son ex-Vice-Président Machar a plongé le pays dans une guerre civile qui a déjà coûté plus de 10 000 vies, entraîné le déplacement de plus d'un million de personnes à l'intérieur du pays et de plus de 400 000 personnes vers des pays voisins, et exposé plus de la moitié de la population, principalement des femmes et des enfants, au risque de famine.

Le conflit en Syrie s'est gravement détérioré ces dernières années. Aujourd'hui, la Syrie est un pays divisé dans lequel prospèrent des groupes terroristes, et, d'après les estimations les plus prudentes, le conflit a entraîné la mort d'environ 200 000 personnes. Environ 9 millions de Syriens ont été contraints de quitter leurs foyers depuis que le conflit a éclaté en mars 2011. Les Syriens ont été victimes d'attaques à l'arme chimique. Comme mes collègues, je n'oublierai jamais que, le 21 août 2013, nous étions face à une violation du principe de « plus jamais ça! » – une situation dans laquelle un agresseur a osé employé des armes chimiques, en violation du droit international. Aujourd'hui, ce conflit s'est étendu aux pays voisins, y compris, en particulier, l'Iraq, où le groupe terroriste autoproclamé État islamique contrôle près de la moitié du territoire national, commettant des crimes rappelant ceux perpétrés par les Taliban en Afghanistan sous le règne de la terreur.

La Libye est un autre pays divisé entre des forces islamistes et les forces alliées au Parlement libyen et au général Haftar; une division dont l'origine remonte à la chute de Kadhafi en 2011 suite à l'opération menée par l'OTAN.

Au Yémen, qui était considéré comme un exemple de réussite du Printemps arabe, les conditions de sécurité se détériorent, rendant plus probable l'effondrement de l'État selon des lignes confessionnelles et tribales et offrant un refuge à Al-Qaida dans la péninsule arabique.

La perspective d'un État palestinien indépendant, vivant dans la paix aux côtés d'Israël semble encore plus éloignée après les 50 jours de violence extrême de l'été dernier – le plus meurtrier de ces dernières années – et, surtout, compte tenu de l'inaction du Conseil de sécurité.

En Europe même, la situation en Ukraine – où les conséquences indirectes du conflit ont été, entre autres, la destruction en vol d'un avion transportant 298 personnes innocentes de 15 nationalités différentes – a exacerbé les tensions et les divergences de vues entre les grandes puissances, ce qui s'est manifesté dans la dynamique du Conseil de sécurité, sur des questions autres que la situation spécifique en Ukraine, notamment les situations au Soudan, au Soudan du Sud, en Afghanistan et en République populaire démocratique de Corée, et des questions transversales telles que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité, la protection des civils en période de conflit armé, la défense des droits de l'homme, et la défense et l'application du droit international humanitaire.

Il serait injuste et naïf de rendre le Conseil de sécurité et l'ONU de manière plus générale responsables de l'incapacité de prévenir ou de régler ces conflits et d'autres. Le Conseil de sécurité est, de par son caractère institutionnel, un cadre de concertation politique entre 15 pays, y compris les principales puissances, ayant des points de vues et des intérêts différents, auxquels, par une forme de légitimité ou une autre, la communauté internationale a chargés de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Néanmoins, cela ne doit pas nous faire oublier que l'ONU et le Conseil de sécurité ont été créés afin de remplacer le *jus ad bellum* par le *jus contra bellum* et que, à cet égard, les réalisations du Conseil de sécurité ces deux dernières années ont été, au mieux, mitigées.

Je voudrais faire quelques brèves observations concernant la façon dont le Conseil traite ces situations et d'autres qu'il a examinées en 2013 et 2014. Un premier enseignement tiré est que l'action du Conseil ne

répond pas aux attentes s'agissant de la prévention – la prévention de situations qui risquent de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Il semble clair que le Conseil de sécurité n'a pas prévu, et encore moins prévenu, le déclenchement des crises en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Iraq et en Ukraine, et n'a pas pu prévenir leur escalade ni contribuer à les apaiser. Il faut cependant reconnaître dans le même temps que le Conseil a suivi de près ces crises à un stade relativement précoce.

Le deuxième enseignement tiré est que le Conseil de sécurité semble rester souvent enfermé dans une logique appartenant davantage au XXe siècle qu'au XXIe siècle. Il est ainsi davantage motivé par des considérations géopolitiques et liées à la sécurité que par une notion éthique et institutionnelle à laquelle nous souscrivons tous en tant que Membres de l'ONU et en choisissant librement de respecter la Charte. Même dans des situations de violations massives et généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire, il y a des désaccords sur des questions qui sont indiscutables.

Il suffit de comparer l'attention que le Conseil a prêtée aux situations en Syrie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, d'une part, et à la situation en Ukraine, d'autre part, au cours de n'importe quel mois depuis que ces conflits ont éclaté. Je ne dis pas que la crise en Ukraine n'est pas grave ou très grave; je fais simplement observer que, au-delà des informations inquiétantes concernant des violations des droits des minorités, nous ne faisons en aucun cas face là-bas au type de tragédie humaine que nous observons en Syrie, en République centrafricaine ou au Soudan du Sud.

Le troisième enseignement tiré est que le Conseil de sécurité semble travailler par à-coups, en se mobilisant généralement par un mécanisme réflexe, à l'instar d'un pompier volontaire ou de la médecine d'urgence plutôt que de la médecine préventive. Quand un conflit éclate, la première réaction est de nous réunir immédiatement afin d'obtenir plus d'informations, d'envoyer des messages au monde, ou simplement d'échanger des vues pour déterminer de quelle manière nous pouvons faire face à une situation donnée et empêcher qu'elle ne se détériore. Néanmoins, à mesure que les jours passent, il semble que nous soyons devenus habitués à certaines horreurs auxquelles nous ne devrions jamais nous habituer. Ainsi, ce qui, par le passé, était considéré comme une situation tragique que le Conseil de sécurité ne doit pas tolérer devient maintenant « business as usual », et pas seulement en raison de l'apparition de nouveaux conflits appelant notre attention, qui signifie que nous ne pouvons plus consacrer autant de temps et d'attention aux autres comme nous le faisions par le passé.

Le quatrième enseignement tiré, qui est peut-être le plus inquiétant de l'avis de mon pays, est la difficulté que nous avons observée ces deux dernières années à traduire des principes par des réalisations concrètes, comme si certaines fins justifiaient les moyens.

Il en ainsi de l'objectif d'élimination du terrorisme international. L'Argentine est convaincue qu'il faut éliminer le fléau du terrorisme international. Mais la poursuite de cet objectif, tout en contribuant à la réalisation des autres objectifs que le Conseil de sécurité considère comme importants, a servi à justifier que les personnes inscrites sur les listes des comités des sanctions soient privées, dans une plus ou moins grande mesure, de leurs droits à une procédure régulière.

L'objectif de mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes contre l'humanité, comme dans le cas de la Syrie, a servi à justifier des actions qui contreviennent au Statut de Rome, en recourant à des renvois formulés de manière inadéquate, dont les termes sont susceptibles d'affecter la validité, la crédibilité et l'efficacité de la Cour pénale internationale. L'objectif de veiller à la protection des droits de l'homme de populations innocentes et de priver les parties des moyens nécessaires à la poursuite des hostilités a servi à justifier l'imposition de sanctions unilatérales, ce qui est contraire aux principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

L'objectif de neutraliser les groupes armés qui s'attaquent aux civils innocents a servi à justifier, sans consulter largement, au préalable, le reste des États Membres, le non-respect des principes qui ont guidé pendant des décennies les opérations de maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, hormis en cas de légitime défense ou pour défendre le mandat des soldats de la paix, comme ce fut le cas avec la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

L'urgence de répondre à des situations critiques ou à des crises émergentes, avec des ressources humaines ou financières limitées, a servi à justifier l'accélération du retrait des forces dans d'autres situations où la paix n'est pas consolidée et où nous

affrontons le risque d'une rechute dans le conflit. La violence déchaînée dans le contexte de la récente crise politique en Haïti nous fait craindre d'être ici face à l'une de ces situations. L'Argentine avait mis en garde contre cette tendance pendant les négociations et lors de l'adoption du dernier renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (résolution 2180 (2014)).

La nécessité de faire face à des problèmes qui nous alarment tous, et d'une gravité encore croissante, a servi à justifier que le Conseil de sécurité empiète sur la compétence d'autres organes du système des Nations Unies, en premier lieu l'Assemblée générale, comme c'est le cas avec les changements climatiques et, dans une certaine mesure, avec l'épidémie récente de l'Ebola en Afrique de l'Ouest.

Enfin, paradoxalement, l'objectif d'exporter la démocratie et d'universaliser la jouissance des droits de l'homme a servi à justifier d'envoyer des armes aux parties au conflit pour instaurer la paix. Je réaffirmerai simplement que, pour l'Argentine et pour nombre d'États Membres, ni la normalisation d'un comportement arbitraire, ni la régression juridique, ni le pragmatisme dénué de valeurs ne sont des options envisageables. La fin ne saurait justifier les moyens.

Dans les premiers jours de ma présence au Conseil, j'ai dit que non seulement j'avais l'honneur d'être la représentante de l'Argentine, mais également que je me définissais – par conviction – comme féministe. En vérité, l'égalité entre les hommes et les femmes est un objectif vers lequel il est bon de tendre. J'ai rappelé qu'en 1982, lorsqu'elle a reçu le prix Nobel de la paix, Alva Myrdal avait déclaré que nous, les femmes, ne sommes pas ambitieuses au point de croire que nous allons trouver la paix éternelle dans le monde, ou régler tous les différends entre les nations. Les conflits économiques et politiques dont nous sommes témoins sont très profonds. Nous ne prétendons pas créer un état angélique d'harmonie parfaite. Nous avons un objectif plus modeste. Les femmes pensent qu'elles peuvent obtenir davantage de résultats concrets.

De manière générale, le monde subit toujours plus de crises dévastatrices, et c'est pourquoi nous pensons qu'il convient de modifier notre façon de penser pour transformer notre façon d'agir. Nous continuons d'appliquer, face au conflit, une approche erronée. Nous répondons par la militarisation, par le recours aux armes ou à la violence – mais cela ne mène pas à la victoire. Comment cette voie pourrait-elle mener à la victoire, alors qu'elle s'accompagne de coûts si élevés, alors que cette victoire, si elle existe, est fondée sur la ruine d'un autre, qui, la chance aidant, aura vu jusqu'à sa dignité détruite? C'est pourquoi je pense que ce n'est pas uniquement le Conseil, mais l'Organisation tout entière et tout notre temps qui doivent se consacrer à la recherche d'autres modes de réflexion pour agir différemment.

Je présente mes vœux de plein succès à l'Angola, à l'Espagne, à la Malaisie, à la Nouvelle-Zélande et au Venezuela, qui vont entamer leur mandat de membres élus au Conseil. Je leur conseille de ne pas étriquer leur champ de réflexion et de ne pas être intimidés : les défis sont énormes et les obstacles sont énormes, mais, comme l'a dit un collègue, les cinq membres permanents ne sont pas nos ennemis, ni même nos adversaires. Nous sommes 15 pays travaillant ensemble, qui parfois tombent d'accord et qui ont des divergences de vues à d'autres moments, mais travaillant ensemble – même si nous faisons des erreurs, comme je l'ai dit. Il nous arrive de commettre de nombreuses erreurs, et nous continuerons à en commettre. Mais nous ne pouvons pas nous tromper sur les principes que nous nous sommes engagés à défendre.

Aux membres permanents, aux membres non permanents dont le mandat se poursuit, et à ceux qui s'en vont, ce fut un honneur pour l'Argentine que d'apprendre et de travailler aux côtés de chacun d'entre eux, dans les points communs et dans les divergences, animés de la conviction qu'au-delà de nos visions individuelles, nous avons œuvré, avec plus ou moins de succès, avec beaucoup d'efforts et d'honnêteté.

Nous remercions le Secrétariat, en la personne de M. Movses Abelian, ainsi que le personnel qui a aidé la délégation de l'Argentine au cours de ses deux présidences du Conseil, ainsi qu'à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la resolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procedure, pour leur appui et leurs conseils.

L'ancien Secrétaire général Hammarskjöld nous a lancé un défi lorsqu'il a dit que les Nations Unies étaient arrivées à un moment clef en leur temps, et pour leur avenir. Les membres doivent choisir entre deux concepts des Nations Unies – une machinerie statique servant à organiser des conférences, ou un instrument dynamique à travers lequel les nations peuvent organiser une communauté mondiale digne, pacifique, juste, égalitaire et libre.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation du Tchad d'avoir organisé la présente séance récapitulative qui nous donne la possibilité d'évaluer les travaux du Conseil pendant le mois de décembre.

Le débat public sur les opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7343) a été pour le Conseil une occasion d'examiner l'évolution du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Il a également souligné l'importance croissante de la collaboration entre les deux organisations. La base de ce partenariat réside dans la reconnaissance mutuelle du fait que des organisations internationales autres que l'ONU peuvent apporter – et apportent – une contribution positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre examen des obstacles qui s'opposent à une meilleure coordination entre l'Union africaine et l'ONU servira de base à l'élaboration d'interventions futures. Il est impératif, par conséquent, que les autorités concernées considèrent cela comme une occasion de tirer des enseignements et d'envisager les possibilités de renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Le débat public consacré au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée (voir S/PV.7351) a mis en exergue l'intersection entre ces deux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Face à l'utilisation des revenus substantiels qu'engendre la criminalité transnationale pour financer le terrorisme dans la sous-région et au-delà, il s'impose que nous renforcions nos efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une action nationale, régionale et internationale concertée est par conséquent d'importance vitale si l'on veut relever ce défi. Nous félicitons la délégation tchadienne du rôle moteur qu'elle a joué aux fins de l'adoption de la première résolution du Conseil de sécurité jamais adoptée sur le terrorisme et la criminalité transnationale (résolution 2195 (2014)). Le Nigéria a eu le plaisir de se porter coauteur de la résolution et veut croire qu'elle permettra de renforcer la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

La séance d'information consacrée au Sahel (voir S/PV.7335) a révélé que, s'agissant des trois axes de la stratégie intégrée des Nations Unies pour la région, à savoir la sécurité, la gouvernance et la résilience, il reste encore des défis considérables à relever. Dans le domaine de la sécurité, des groupes terroristes tels que Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram restent actifs et continuent de représenter une menace à la paix et à la sécurité de la région et au-delà. Le caractère transnational des menaces terroristes rend une coopération des pays essentielle. C'est à cet égard que la République du Bénin et les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad ont décidé d'établir une équipe spéciale conjointe multinationale afin de vaincre et d'éradiquer Boko Haram. Nous continuerons, dans cette importante entreprise, de compter sur l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Nous aimerions pour terminer remercier le Tchad de la sagacité avec laquelle il a présidé le Conseil ce mois. Nous exprimons nos meilleurs vœux et tout notre appui au Chili qui se prépare à assumer la présidence du Conseil en janvier. Et nous disons au revoir à l'Argentine, à l'Australie, au Luxembourg, à la République de Corée et au Rwanda, que nous félicitons de leur importante contribution aux travaux du Conseil pendant ces deux dernières années. Nous avons eu plaisir à travailler avec eux.

Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela au sein du Conseil en janvier, et nous les assurons de tout notre appui et de toute notre coopération.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser mes remerciements, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, en vous félicitant d'une gestion réussie et fructueuse des travaux du Conseil de sécurité durant tout ce mois.

Nous félicitons le Tchad de son initiative d'organiser le débat public sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : terrorisme et criminalité transnationale organisée » (voir S/PV.7351). La Jordanie est pleinement consciente de l'ampleur des défis et des dangers que représente pour le monde le phénomène du terrorisme, et elle tient à insister de nouveau sur l'importance d'un renforcement de la coopération internationale et régionale aux fins de la mise au point de mécanismes efficaces de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les incidences de la conjonction de ces deux phénomènes. Nous savons également gré au Tchad du rôle moteur qu'il a joué dans l'adoption de la résolution 2195 (2014) sur ce sujet.

Le débat public consacré à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en ce qui concerne les opérations de paix et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, et

son évolution (voir S/PV.7343) nous a donné l'occasion de réaffirmer l'importance d'efforts concertés entre l'ONU et l'Union africaine aux fins du renforcement de leur partenariat ainsi que de la coopération et de la coordination entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans les domaines touchant à la paix et à la stabilité en Afrique.

La semaine dernière, la Jordanie a présenté au nom du Groupe des États arabes un projet de résolution appelant à un règlement pacifique, juste, permanent et global au Moyen-Orient de nature à mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes et à assurer l'existence de deux États indépendants, Israël et un État souverain et contigu de Palestine. À cet égard, la Jordanie a hâte de poursuivre le travail avec les États membres en vue de parvenir à une formule de compromis sur le projet de résolution.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour féliciter le Chili de son accession prochaine à la présidence du Conseil et lui souhaiter plein succès dans la gestion des travaux du Conseil le mois prochain. J'exprime aussi la gratitude de ma délégation aux délégations de l'Argentine, de l'Australie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Rwanda pour leur travail et leur coopération dans tous les domaines qui ont été abordés cette année. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les cinq membres nouvellement élus le mois prochain.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance récapitulative, qui est la neuvième de l'année, ce qui représente une augmentation de 50 % du nombre des séances par comparaison avec les six séances de synthèse organisées l'an dernier par les membres du Conseil. Je remercie le Pakistan d'avoir inauguré la série de ces séances-bilan en janvier 2013 et nous espérons que le format actuel des séances publiques d'information inaugurées par le Rwanda durant sa présidence, en juillet dernier, encouragera davantage d'États Membres de l'ONU à participer à ces importantes séances consacrées à l'évaluation des activités du Conseil, et notamment ses progrès, ses difficultés et son efficacité.

Le Rwanda vous félicite, Monsieur le Président, du talent que vous avez démontré à la présidence du Conseil ce mois. Nous adressons aussi nos félicitations à M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, qui a présidé les séances consacrées aux deux grands thèmes proposés par vous dans le cadre de votre présidence, à savoir la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine dans les opérations de paix, et le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, séances sanctionnées respectivement par une déclaration présidentielle et une résolution.

Nous adressons également nos félicitations à Bante Mangaral, Représentant permanent adjoint, à Gombo Tchouli, Coordonnateur politique, à Madeleine Alingue, Coordonnatrice politique suppléante, et à l'ensemble de l'équipe du Tchad au Conseil de sécurité, qui a accompli un travail considérable durant sa présidence, la première jamais assurée par le Tchad au Conseil.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Cristian Barros Melet, du Chili, de son accession dans quelques jours à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2015. Le Rwanda assure le Chili de tout son soutien et contribuera autant qu'il le peut aux activités du Conseil en janvier et dans les mois et les années à venir.

La présente séance de récapitulation étant la dernière séance à laquelle nous participons en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour notre mandat en cours, qu'il me soit permis de dresser un bilan général de la contribution du Rwanda aux travaux du Conseil pour l'exercice 2013-2014. Durant la campagne menée pour ce siège prestigieux en 2012, nous avons publié un fascicule intitulé *Rwanda Values Peace*, que nous avons envoyé à tous les États Membres de l'ONU et dans lequel nous prenions sept engagements spécifiques.

Le premier de ces engagements, à la page 7, était d'apporter une contribution significative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique et dans le monde. À cet égard, on se souviendra qu'en 2013 le Rwanda a présidé le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et, à ce titre, a organisé plusieurs débats thématiques sur la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, en avril 2013, au cours de notre première présidence, nous avons convoqué une réunion d'information de haut niveau sur la prévention des conflits en Afrique en traitant de leurs causes profondes (voir S/PV.6946), au cours de laquelle la déclaration présidentielle S/PRST/2013/4 a été adoptée. Néanmoins, le Conseil a encore beaucoup de travail à faire en matière de prévention des conflits. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit aller au-delà de l'examen de

la question comme sujet d'un débat thématique et la considérer comme une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Notre deuxième engagement a été de renforcer le partenariat entre l'Union africaine (UA), les autres organisations régionales et sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, cela a été notre priorité. Le Rwanda a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la septième réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2013, ainsi qu'à la rédaction de son communiqué commun.

De plus, la résolution 2167 (2014) sur les partenariats régionaux de maintien de la paix, présentée par le Rwanda au cours de sa deuxième présidence au mois de juillet, a été un autre instrument qui a renforcé la coopération ONU-UA. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de promouvoir et de renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment en fournissant l'appui nécessaire, y compris un financement prévisible, aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine.

Notre troisième engagement a été d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour veiller à ce qu'elles soient sans exclusive, transparentes et efficaces. C'est ce que nous nous sommes efforcés de réaliser au cours de notre mandat, en attendant l'élargissement nécessaire du Conseil dans les deux catégories de membres. Nous avons organisé en juillet une séance récapitulative sous forme de débat public, plaidé pour une rédaction collégiale en faveur des membres africains du Conseil de sécurité, contribué à des consultations mieux ciblées, plus interactives et axées sur les résultats au sein du Conseil, et appuyé la proposition de la France, à savoir l'élaboration d'un code de conduite en vertu duquel les membres permanents s'abstiendraient d'utiliser leur droit de veto dans les cas d'atrocités de masse.

Notre quatrième engagement a été de faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus réactif, notamment grâce à la mise en œuvre de la doctrine de la responsabilité de protéger. En sa qualité de Coprésident du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger depuis sa création il y a 10 ans, le Rwanda a toujours plaidé en faveur de la responsabilité de protéger au sein du Conseil. Au mois d'avril, nous avons présenté un projet de résolution, parrainé par les 15 membres, qui a été adopté en tant que résolution 2150 (2014) sur la prévention du génocide, à l'occasion du vingtième anniversaire du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda. Cette résolution réaffirmait les paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) sur la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et soulignait la nécessité de tenir compte des enseignements tirés du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, au cours duquel des Hutus et d'autres groupes s'opposant au génocide ont également été tués.

Notre cinquième engagement a été de mettre fin à la violence sexuelle et à l'impunité. Bien que cet engagement ait été quelque peu ambitieux, le Rwanda n'a cessé de plaider à l'échelle mondiale pour l'éradication de la violence sexuelle en temps de conflit, notamment celle perpétrée quotidiennement par les Forces démocratiques de libération du Rwanda, dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le cadre d'un débat public présidé par Mme Mushikiwabo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda, le 17 avril 2013, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, elle a invité tous les membres du Conseil, à

> « aller au-delà des simples expressions d'outrage et, plutôt, de faire des progrès concrets et mesurables sur la voie d'un monde où le corps des femmes ne sera plus considéré comme un champ de bataille ». (*S/PV.6948, p. 33*).

De plus, le Rwanda a fait la preuve de son attachement à la lutte contre l'impunité dans toutes ses déclarations et contributions aux décisions du Conseil, ainsi que par son vote du 22 mai (voir S/PV.7180) sur le projet de résolution S/2014/348 relatif à la Syrie, et par la lettre en date du 5 septembre, que nous avons cosignée, demandant que la situation en République populaire démocratique de Corée soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Notre sixième engagement a été la promotion du rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. À cet égard le Rwanda, qui a fait d'énormes progrès depuis le génocide de 1994 contre les Tutsis, a partagé ses 20 années d'expérience au cours de divers débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité et lors de l'exposé sur la consolidation de la paix organisé par la présidence du Conseil au mois de

mars sous la direction de l'Ambassadrice Sylvie Lucas du Luxembourg (voir S/PV.7143). Je saisis cette occasion pour féliciter le plus assidu des Ministres des affaires étrangères représenté au Conseil, M. Jean Asselborn, du Luxembourg, qui a assisté à presque toutes les réunions de haut niveau tenues par le Conseil, et pour rendre hommage à l'Ambassadrice Lucas et à son équipe pour l'efficacité, la persévérance et la persistance avec lesquelles le Luxembourg a plaidé pour le bien-être des enfants dans les conflits armés.

Enfin, le septième engagement du Rwanda a été d'assurer des transitions durables du maintien de la paix à l'édification de la nation dans les pays sortant d'un conflit. Nous pensons que c'est l'objectif final du maintien de la paix et la raison d'être de la Commission de consolidation de la paix. Au cours de notre présidence, en avril 2013 et juillet 2014, nous avons organisé des réunions d'information sur la consolidation de la paix après les conflits, lesquelles ont été suivies de dialogues interactifs avec les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et les présidents des formations pays. Il convient de noter que, depuis juin 2013, le Rwanda a également coordonné un groupe d'experts qui réunit des membres du Conseil, et un comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix visant à renforcer la fonction consultative de la Commission auprès du Conseil de sécurité et à assurer une transition sans heurt du maintien de la paix à l'édification de la nation.

Qu'il me soit permis de terminer en adressant tous nos vœux de succès aux cinq nouveaux membres du Conseil, à savoir l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela. Je félicite les membres sortants – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg et la République de Corée – et je remercie également tous ceux qui ont soutenu le Rwanda au cours des deux années de son mandat au Conseil de sécurité. Nous remercions l'Union africaine d'avoir approuvé la candidature du Rwanda en janvier 2012, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'avoir élu le Rwanda en octobre de la même année, les 19 membres du Conseil qui ont siégé au Conseil avec le Rwanda en 2013 et 2014 pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée, et la Division des affaires du Conseil de sécurité, sous la conduite du Directeur Movses Abelian, pour l'assistance fournie à notre délégation dès le premier jour.

Nous remercions tout particulièrement la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Centre d'études politiques et diplomatiques du Royaume-Uni, et à Sir Emyr Jones Parry, pour les deux journées de formation très complètes fournies en février 2013 au Conseil de sécurité à nos fonctionnaires nouvellement nommés.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions et vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre conduite des travaux du Conseil de sécurité en décembre. Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance récapitulative organisée sous forme de débat public, que nous considérons comme un outil essentiel du Conseil qui doit être maintenu à l'avenir.

Je vais d'abord parler des comités des sanctions et répéter ce que nous avons dit en d'autres occasions quant à la nécessité de combler le fossé qui existe entre les activités menées à New York et les situations sur le terrain. À cet égard, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire a tenu, le 5 décembre, une réunion informelle qui a permis de procéder à des échanges de vues sur les recommandations de la présidence s'agissant de la visite que nous avions faite dans le pays au mois de novembre. Ces visites devraient devenir une pratique régulière, de même que les recommandations et propositions qui en découlent, afin d'améliorer la coopération entre le Conseil et les pays visés par les sanctions. Il convient de rappeler que les régimes de sanctions sont l'exception et constituent un moyen et non une fin en soi.

Nous nous félicitons de la consolidation, en décembre, du format des consultations privées sur la situation de pays, et celles relatives aux comités des sanctions respectifs, telles que celles tenues le 9 décembre sur la République centrafricaine. Ce nouveau format nous a permis d'aborder d'autres questions connexes à l'ordre du jour, évitant ainsi doubles emplois et répétitions inutiles.

S'agissant de l'insécurité dans les pays de l'Afrique centrale inscrits à l'ordre du jour, dont beaucoup doivent s'apprêter à organiser des élections, nous nous félicitons aussi des consultations du 10 décembre consacrées au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et à l'Armée de résistance du Seigneur. En outre, s'agissant de la situation au Libéria, par l'adoption des résolutions 2188 (2014) et 2190 (2014), le Conseil termine l'année en abordant de façon opportune cette question, en particulier du fait que la crise de l'Ebola a montré encore une fois la fragilité des secteurs de la sécurité et de la santé au Libéria. L'analyse de la situation au

Libéria a montré une fois de plus qu'il importe d'évaluer et de gérer a *priori* et de la meilleure manière le processus de réduction et de retrait des opérations et des missions mises sur pied par le Conseil, en tenant compte des indicateurs de développement et d'inclusion et en offrant une base plus solide à une transition en douceur des tâches de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres agents au service du développement. Tout cela s'applique à un grand nombre d'autres situations dont est saisi le Conseil.

Pour le Chili, le rôle assigné par le Conseil de sécurité aux mécanismes de justice internationale est essentiel. Nous remercions les membres du Conseil de leur active participation et de leur coopération, ainsi que de la souplesse dont ils ont fait montre s'agissant de proroger les mandats des juges et des procureurs du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dont les travaux ont contribué au développement d'un domaine particulier du droit pénal international et de la lutte contre l'impunité.

Nous voudrions aussi préciser que la présidence tchadienne a abordé sous un angle novateur la question du terrorisme dans le cadre du débat public qu'elle a organisé sur le thème intitulé « Menaces à la paix et à la sécurité internationales : terrorisme et criminalité transnationale organisée » (voir S/PV.7351). Le haut niveau d'intérêt accordé à la question a été attesté par la participation de hautes personnalités venues de leurs capitales respectives pour participer à la séance. À cette occasion, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2195 (2014) sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transfrontière, qui est venue compléter la stratégie adoptée pour l'examen ce cette question par le Conseil en 2014.

S'agissant du Moyen-Orient, l'exposé présenté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence (voir S/PV.7342), portant sur la protection des civils, a dressé de nouveau un tableau de mort et de désespoir. Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2191 (2014) prolongeant l'application des mesures prises aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de 12 mois. C'est une mesure palliative permettant à des millions de Syriens vivant dans des secteurs difficiles à atteindre de recevoir une aide humanitaire. Son adoption par consensus est remarquable et symbolise l'esprit de travail constructif qui doit prévaloir pour que le Conseil puisse assumer ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous ne savons que trop bien que, tant qu'il n'y aura pas de solution politique au conflit, on ne pourra régler cette situation complexe et urgente. À cet égard, nous ne devons pas ignorer le message qui nous a été répété par le Secrétaire général et par diverses autorités des Nations Unies, en particulier par la délégation argentine, à savoir qu'il faut mettre un terme à l'afflux d'armes de l'étranger vers les zones de conflit.

Parmi les questions que le Conseil doit suivre attentivement à l'avenir, je voudrais en aborder deux. D'abord la situation au Moyen-Orient, notamment le processus de paix. Nous espérons que le Conseil se montrera à la hauteur des défis actuels et adressera un message uni qui s'attaque aux causes profondes du conflit, vise à parvenir à une solution globale en tenant compte des aspects politique, sécuritaire et développemental de la crise, et mette en œuvre la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues. À cette fin, nous devons utiliser toutes les instances existantes, en particulier le Quatuor.

En second lieu, nous pensons que du fait des pas franchis pour ce qui est de la situation en République populaire démocratique de Corée, le Conseil doit assumer la responsabilité qui lui est conférée au titre de la Charte.

En conclusion, nous exprimons notre gratitude aux délégations pour leurs vœux de succès adressés à l'occasion de notre accession à la présidence du Conseil le mois prochain. Je voudrais saluer les contributions importantes faites, dans leurs perspectives distinctes, par les membres non permanents dont le mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin : l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda. Ce fut un honneur pour le Chili de travailler avec eux. Nous saisissons aussi cette occasion pour souhaiter plein succès aux délégations de l'Espagne, du Venezuela, de la Nouvelle-Zélande, de la Malaisie et de l'Angola, qui vont siéger au Conseil en 2015. Nous attendons avec intérêt de travailler de façon constructive avec eux tous.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir guidé si efficacement nos travaux en tant que Président ce mois. Nous nous félicitons du fait que vous avez appelé l'attention du

Conseil sur des questions d'importance cruciale pour l'Afrique, notamment la menace meurtrière représentée par l'alliance du terrorisme et de la criminalité transnationale, et que le Tchad a été salué pour son attachement au maintien de la paix des Nations Unies.

L'Ambassadrice Perceval vient de citer le Secrétaire général le plus vénéré, Dag Hammarskjöld, et je ferai de même. Il est connu pour avoir dit que l'ONU n'a pas été créée pour nous amener au ciel mais pour nous sauver de l'enfer. Au cours des deux dernières années qu'a passées l'Australie au Conseil, le ciel n'a jamais été à portée, mais il a y a eu des jours, nombreux, où il nous a semblé être déjà très profondément plongés en enfer – les massacres et les viols massifs dans l'est de la République démocratique du Congo, les assassinats brutaux de civils au Soudan du Sud; les horribles attaques commises tant par les Séléka que par les forces anti-balaka en République centrafricaine, où nous avons pu à peine empêcher une catastrophe et où Les massacres à Bangui ont cessé parce qu'il ne restait personne à tuer; le nombre croissant de morts parmi les Casques bleus de l'ONU et les travailleurs humanitaires, délibérément ciblés et tués en Syrie, au Mali, en Iraq et au Soudan; et les tambours de la guerre que font constamment résonner les terribles attaques terroristes, dont les enfants sont souvent les victimes.

Un certain nombre de situations qui ont semblé être sur une trajectoire positive se sont nettement détériorées. En Libye et au Yémen, le conflit a éclaté. Une année seulement après que le Conseil eut applaudi le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères dans cette salle pour les réalisations accomplies par son pays en matière de maintien de la paix à l'achèvement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (voir S/PV.7034), la crise de l'Ebola est venue menacer les acquis que ce pays, le Libéria et la Guinée ont obtenus au cours de la décennie écoulée.

Nous avons été les témoins d'une tendance délibérée à la provocation, à la déstabilisation et carrément à l'agression qui a abouti à l'annexion de la Crimée; d'un conflit dans l'est de l'Ukraine avec plus de 4500 morts au cours des dix derniers mois; et d'un avion commercial abattu en plein vol, avec 298 personnes tuées, y compris 38 Australiens; et il y a des indices inquiétants d'une autre menace à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Et puis il y a la Syrie – une situation déjà extrêmement grave et qui est devenue incommensurablement pire qu'elle l'était il y a deux ans. Plus de 200 000 personnes ont été jusqu'à présent tuées, 12,3 millions ont besoin d'une assistance humanitaire urgente et plus de la moitié de la population a été déplacée. Le régime syrien qui cible délibérément ses citoyens en utilisant des barils explosifs et en adoptant la tactique du siège pour affamer continue de violer toutes les normes civilisées, bien que le Conseil lui ait demandé unanimement de cesser. Nous avons vu à quel extrême le régime peut aller : la torture à une échelle industrielle, comme prouvé dans le rapport Caesar, et l'utilisation d'armes chimiques contre les civils dans la Ghouta et à plusieurs reprises depuis lors. Cela a donné naissance à l'État islamique d'Iraq et du Levant, avec sa terrible oppression – un mépris affiché des normes les plus élémentaires du comportement humain. Comme la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, l'a dit au Conseil le 15 décembre (voir S/PV.7342), nous sommes à court de mots pour décrire cela.

Dans le monde entier, plus de 60 millions de personnes sont maintenant déplacées par un conflit, que ce soit à l'intérieur de leur pays ou en tant que réfugiés, ce qui est le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Cent vingt et un millions de personnes, dont une très grande majorité du fait de conflits, ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. L'ampleur des défis auxquels le Conseil doit faire face est extraordinaire. Nous sommes aux prises avec davantage de conflits simultanés qui ont des effets plus marqués sur un plus grand nombre de personnes et sur un territoire plus vaste dans le monde qu'à aucun autre moment depuis la Seconde Guerre mondiale. Le terrorisme renaît et est endémique dans de larges zones.

Il va sans dire, bien sûr, que le Conseil sera toujours jugé à l'aune de ses échecs. Notre incapacité à sortir de l'impasse géopolitique sur le dossier syrien entachera à jamais notre bilan. Il n'en reste pas moins que face à ce catalogue de crises et de conflits, le Conseil a essayé d'apporter des réponses. Certes, ses efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, mais il s'est néanmoins attaché à utiliser les outils dont il dispose de manière innovante et, parfois, très efficace.

Le maintien de la paix est l'outil principal du Conseil. Le nombre de missions de maintien de la paix et le nombre de personnel déployé atteignent des niveaux record. Le Conseil a pris des mesures décisives pour renforcer les opérations de maintien de la paix, mesures que l'examen de haut niveau entrepris actuellement par le Secrétaire général doit permettre de consolider.

La création de la Brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en mars de l'an dernier a représenté un nouveau niveau de robustesse dans les opérations de maintien de la paix au service de la protection des civils. Les mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine confirment cette tendance. La décision de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud d'abriter dans un premier temps 80 000 civils sur ses bases, lorsque les violences ont éclaté il y a un an, a démontré, nous l'espérons, un nouvel état d'esprit.

Lors de la commémoration du vingtième anniversaire du génocide au Rwanda quelques mois plus tard, la communauté internationale a semblé commencer à reconnaître sa responsabilité de protéger, laquelle exige une riposte aux atrocités de masse, et que cette responsabilité pourrait avoir des conséquences pratiques. Nous devrons agir dans le courant de la journée pour aider à protéger le peuple nord-coréen en inscrivant une nouvelle question à notre ordre du jour, à savoir « La situation en République populaire démocratique de Corée ». Il s'agit d'une situation dans laquelle un État totalitaire qui viole de manière systématique et flagrante les droits les plus fondamentaux de ses citoyens comme nulle part ailleurs dans le monde aujourd'hui.

Ces deux dernières années, le Conseil a utilisé un autre outil clef, les sanctions, pour réagir aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a imposé des sanctions à deux nouvelles situations, en République centrafricaine et au Yémen, tout en adaptant les régimes de sanctions existants pour mieux répondre à l'évolution de la situation. De nouveaux critères d'inscription sur les listes ont été élaborés en mettant davantage l'accent sur les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous nous sommes également attelés à la question de la responsabilité. Si le Conseil n'a pas été en mesure d'apporter à la Cour pénale internationale l'appui dont elle a besoin et qu'elle mérite, il prête une plus grande attention au lien qui existe entre les droits de l'homme et les conflits. Malgré l'opposition de certains, ce lien est aussi direct qu'irréfutable. Le rapport, qui vient d'être publié par la Commission internationale d'enquête sur les crimes graves commis en République centrafricaine, le démontre amplement.

L'Australie est entrée au Conseil, avec la conviction que les membre élus peuvent et doivent contribuer à toutes les questions dont est saisi le Conseil. Nous savions également qu'il était important d'identifier des questions pratiques requérant l'attention du Conseil et auxquelles nous pourrions nous atteler afin d'essayer d'apporter une contribution significative. Notre initiative sur les armes légères, qui a abouti à l'adoption de la résolution 2117 (2013) en septembre 2013, et celle sur les activités de police, qui a permis l'adoption de la résolution 2185 (2104), le mois dernier, visaient à combler les lacunes existant dans la tâche qui définit le mieux le Conseil, la prévention ou la maîtrise des conflits. L'ambition, que nous partagions avec le Luxembourg et la Jordanie, de régler la crise humanitaire en Syrie – la crise humanitaire la plus grave à laquelle le monde fait face – reflétait la détermination de trois membres élus à trouver un moyen de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouvaient les cinq membres permanents. Nous y sommes parvenus, assurément, parce que nous étions déterminés, mais aussi et surtout, parce que les cinq membres permanents avaient besoin que nous réussissions. C'est là un enseignement à retenir pour les membres élus.

La résolution 2191 (2014), adoptée la semaine dernière, a été notre troisième résolution sur la Syrie depuis février et renouvelait le mandat historique de la résolution 2165 (2014) sur l'accès transfrontalier. En tant que rédacteur sur l'Afghanistan, nous avons cherché à obtenir un solide appui de la part du Conseil en faveur de la transition du pays vers un avenir démocratique. La résolution 2189 (2014), adoptée il y a 10 jours, vise à asseoir cet appui grâce au maintien d'une présence internationale pour assister les forces de sécurité afghanes une fois achevée la mission de combat de la Force internationale d'assistance à la sécurité à la fin de ce mois.

Notre expérience en tant que Président des Comités des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et contre l'Iran nous a confortés dans l'idée que le système des Nations Unies doit moderniser et professionnaliser sa démarche face aux sanctions. Nous avons déployé des efforts importants à cette fin à la tête de nos comités, en tant que coparrain, avec la Suède, la Grèce, l'Allemagne et la Finlande, de l'examen de haut niveau sur les sanctions imposées par l'ONU, et dans le cadre des négociations régulières du Conseil. Les États visés et les États Membres de l'ONU en général – puisqu'ils sont tous obligés de mettre en œuvre les décisions du Conseil en matière de sanctions – exigent avec de plus en plus

de vigueur de pouvoir se concerter avec les comités pertinents et d'avoir accès à l'assistance technique.

L'Australie avait l'intention de proposer un projet de résolution qui donnerait au système des Nations Unies les moyens nécessaires pour répondre à cette demande. Hélas, malgré le soutien écrasant de la part des Membres de l'ONU en faveur de cette assistance, le Conseil n'a pu parvenir à un consensus. Bien sûr, l'affaire ne s'arrête pas là. La conversation a été lancée, les États Membres exigeront davantage en termes de participation et d'assistance technique de la part du Conseil et du Secrétariat, et la présentation des recommandations découlant de l'examen de haut niveau constituera d'ici peu la prochaine étape importante de ces travaux. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens après la fin de notre mandat.

Alors que nous approchons du soixante-dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies l'année prochaine, il serait agréable de penser que les normes fondamentales qu'elle consacre sont acceptées universellement et ne nécessitent plus d'être protégées. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Des principes clefs énoncés dans la Charte, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations entre États et le cadre juridique de protection des individus en période de conflit et en temps de paix – ont été sérieusement bafoués durant l'année écoulée. Le Conseil doit rester vigilant et œuvrer sans relâche, malgré les obstacles, pour veiller à la protection de ces normes fondamentales pour tous les États Membres et pour les centaines de millions de personnes qui comptent sur l'ONU pour les protéger.

Pour conclure, alors que le mandat de l'Australie touche à son terme, je tiens à remercier tous les États Membres de l'ONU de nous avoir accordé le privilège de les représenter au Conseil ces deux dernières années. Je voudrais également exprimer notre soutien sans faille à ceux qui deviendront membres du Conseil en 2015, assumant ainsi une immense responsabilité. Nous adressons par ailleurs notre profonde gratitude à tout le personnel de l'ONU au Siège et sur le terrain, qui travaille inlassablement et souvent dans des situations de grand danger pour s'acquitter des tâches que leur confie le Conseil et pour réaliser les idéaux inscrits dans la Charte. Ils sont les véritables gardiens de ce que l'humanité a de meilleur à offrir.

Je voudrais, pour terminer, remercier tous les membres du Conseil et la Division des affaires du Conseil de sécurité de l'expérience extraordinaire que nous avons vécue en travaillant avec eux. Malgré les échecs du Conseil, nous avons également accompli beaucoup de choses ensemble, et toute l'équipe australienne leur en est profondément reconnaissante.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

C'est pour moi un réel plaisir de faire le bilan des travaux du Conseil de ce mois, au cours duquel nous avons assuré la présidence. Comme les membres du Conseil le savaient dès le départ, le programme du mois de décembre étant non seulement chargé, mais également condensé, et cela, à cause des périodicités des rapports prévus au titre de ce mois, et compte tenu des fêtes de fin d'année. Nous avions prévu la clôture de nos travaux au 22 décembre, mais les contraintes et les imprévus nous ont obligés à la repousser au 23 décembre.

Au cours de notre présidence, nous avons fait adopter quatre déclarations présidentielles et voté huit résolutions, y compris la nôtre. Deux débats publics ont été organisés les 16 et 19 décembre. Le premier débat, placé sous la présidence de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, a porté sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, avec un accent particulier sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment dans le domaine des opérations de paix. Lors de ce débat, une déclaration présidentielle S/PRST/2014/27 a été adoptée. Nous espérons que le rapport demandé au Secrétaire général sur la question permettra à ce partenariat stratégique de se développer davantage au profit des deux organisations.

La participation n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Toutefois, la quarantaine de délégations qui sont intervenues ont souligné l'importance et l'actualité du thème; nous nous en félicitons. Par ailleurs, nous regrettons le fait qu'après l'expiration de la procédure de silence, l'on soit revenu à nouveau sur les négociations de la déclaration présidentielle. Nous voudrions bien mentionner qu'une entorse à la règle de silence a ainsi été commise, constituant un mauvais précédent qui risque malheureusement de faire jurisprudence.

Le deuxième débat public (voir S/PV.7351), présidé également par S. E. M. Moussa Faki Mahamat, a été consacré à l'intersection croissante et dangereuse entre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. La résolution 2195 (2014) adoptée à l'unanimité à

l'occasion de ce débat de haut niveau met l'accent sur le renforcement de la coopération entre les États, et le renforcement des capacités et la coordination de l'ONU dans les efforts de lutte contre ces deux phénomènes. À cet égard, il est important que les États Membres aient appelé au renforcement des mécanismes de lutte contre ces fléaux, ce qui nécessite absolument une synergie d'action et une étroite coopération entre tous les acteurs concernés. La participation massive des États Membres à ce débat montre à suffisance l'importance du sujet abordé, et met en exergue la menace sérieuse que constituent le terrorisme et les réseaux criminels transnationaux, non seulement pour l'Afrique mais également pour le monde entier.

En plus de ces deux débats de haut niveau, un autre débat sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (voir S/PV.7347) a également été organisé sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, conformément à la résolution 2145 (2014), qui prévoit la publication d'un rapport trimestriel du Secrétaire général et un exposé de son Représentant spécial en Afghanistan sur la situation qui prévaut dans ce pays. La participation de notre Ministre des affaires étrangères aux trois débats vient ici confirmer notre ferme engagement à la cause de la paix. C'est aussi un record à marquer dans les annales de participation, comme l'a relevé le Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

Nous avons jugé bon de donner la possibilité aux commandants de force des opérations des Nations Unies de participer aux consultations, y compris par visioconférence, afin de répondre directement aux questions posées. De même, nous avons fait l'exception de permettre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de prendre part à presque toutes nos consultations, lui donnant ainsi l'occasion de réaliser que le débat à huis clos n'occultait pas les questions humanitaires et des droits de l'homme.

Outre les deux débats majeurs susmentionnés, le Conseil de sécurité a examiné sous notre présidence d'autres sujets d'actualité non moins importants. La première semaine a été consacrée à la situation en Syrie, plus précisément à la mise en œuvre de la résolution 2118 (2014) concernant l'élimination de tous les équipements et matériels liés aux armes chimiques, ainsi qu'aux situations au Darfour (voir S/PV.7326) et au Kosovo (voir S/PV.7327). Il a été examiné au cours de la deuxième semaine la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, et tenu trois séances d'information suivies de consultations sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, sur le Yémen, et sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'Armée de résistance du Seigneur. Nous avons également adopté la résolution 2190 (2014) sur les sanctions concernant le Libéria, et consacré deux séances au Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine (voir S/PV.7329) et au Comité créé par la résolution 2140 (2014) sur le Yémen (voir S/PV.7336).

Au cours de la même semaine, nous avons organisé un débat relatif au Tribunal pénal international pour le Rwanda et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (voir S/PV 7348), ainsi que trois séances d'information portant, respectivement, sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir S/PV.7335), sur la Cour pénale internationale concernant le Soudan et le Darfour (voir S/PV.7337), et sur les organes subsidiaires du Conseil de sécurité (voir S/PV.7331). Deux séances des pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (voir S/PV.7330) et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) du plateau du Golan (voir S/PV.7333) ont été tenues avec la participation des attachés militaires.

Lors de la dernière semaine, nous avons eu trois séances d'information suivies de consultations sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.7339), et la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.7342). Des consultations sur la FNUOD ont également eu lieu. Durant cette semaine, deux résolutions de prorogation de mandat des juges et des procureurs du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (résolutions 2193 (2014) et 2194 (2014)), toutes deux présentées par le Chili, ainsi que deux autres sur le renouvellement du mandat de la FNUOD (résolution 2192 (2014)) et de la MINUL (résolution 2190 (2014)) ont été adoptées, avec une abstention d'un membre concernant la première de ces dernières. Le président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) a procédé également à la présentation de son rapport trimestriel sur la non-prolifération nucléaire en Iran (voir S/PV.7350).

Concernant les régimes de sanctions, la Présidente du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

ont également présenté les rapports de leurs comités. Le programme a été strictement respecté et exécuté, et les séances ont été levées à temps. Nous notons qu'à la demande de 10 membres du Conseil, nous avons inscrit la question de la situation en République populaire démocratique de Corée à l'ordre du jour d'une séance programmée pour cet après-midi.

Au cours de notre présidence, nous avons achevé la démarche entamée par l'Australie concernant la question de la Commission de consolidation de la paix. Le mandat, qui a débuté en 2010, prend fin le 31 décembre. Il fallait le renouveler avec de nouveaux pays pilotes, pour une étude de cas. À cet effet, nous avons signé, avec le Président de l'Assemblée générale, une lettre commune adressée au Secrétaire général.

Je ne saurais conclure mon propos sans adresser aux membres du Conseil mes chaleureux remerciements pour leurs précieuses contributions à tous les débats. Mes remerciements vont également à l'endroit du Secrétariat et de tout le personnel, sans oublier les interprètes et le personnel de sécurité qui nous ont accompagnés tout au long de notre présidence. Je voudrais aussi rendre un vibrant hommage à nos collègues de l'Argentine, de l'Australie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Rwanda, qui nous quittent après avoir accompli avec brio leur mandat de deux ans au Conseil de sécurité. Nous nous consolons avec l'entrée de cinq nouveaux membres, à savoir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela, qui peuvent compter sur notre soutien total.

Pour finir, je souhaite plein succès à la délégation chilienne, qui présidera les travaux du Conseil en janvier, et l'assure d'avance de notre appui sans réserve. Et je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et tous mes meilleurs vœux pour l'année prochaine.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 20.